COMITE DES ALPESCHARTE DE BONNE CONDUITE saison 2014 – 2015

Dans un souci de pérennisation et afin de lutter contre les dérives toujours possibles relatives au jeu dur, le Comité des Alpes impose la « Charte de bonne conduite » aux clubs invités à participer au championnat de Séries

- 1. <u>Le règlement appliqué au championnat de Séries est le règlement en vigueur de la F.F.R.</u>
- 2. <u>Le respect de l'ensemble des différents acteurs dans un esprit convivial :</u>
 Chaque club invité s'engage aux devoirs de bonne hospitalité et de civisme vis à vis des arbitres, des délégués et/ou directeurs de match, des équipes adverses et des spectateurs, dans la tradition du rugby
- 3. <u>Sanctions disciplinaires concernant les joueurs (Equipes 1 et Réserves) :</u>
 Toute personne inscrite sur la feuille de match verra sa sanction disciplinaire et financière fixée selon le tableau défini par la Commission de Discipline des Alpes et de la F.F.R.
- 4. <u>Sanctions générales encourues par les clubs **Equipes I**</u>
- à partir du 4° carton « rouge direct » : En supplément des amendes liées aux cartons rouges les clubs recevront un blâme assorti d'une sanction financière de 150€
- à partir du 6° carton « rouge direct » (57 semaines de suspension), le club ne sera pas présenté aux phases finales du Championnat de France, ni à celles du Comité
- à partir du 10° carton « rouge direct » (86 semaines de suspension), le club sera automatiquement rétrogradé d'une division la saison suivante
- 5. Sanctions générales encourues par les clubs Cumuls Equipes I et Réserves
- à partir de 10 cartons « rouge direct » (ou 86 semaines de suspension),
 le club ne sera pas présenté aux phases finales du championnat de France, ni à celles du comité
- à partir de 12 cartons « rouge direct » (115 semaines de suspension), le club sera automatiquement rétrogradé d'une division la saison suivante

Rappel

- tous les « jours punis » sont comptabilisés
- Il est précisé que toutes sanctions égales à 36 semaines concernant un joueur ou un dirigeant inscrit sur la feuille de match sera comptabilisé 36 semaines punis » dans le cadre de l'application de la « Charte »
- La radiation est comptabilisée pour 36 semaines de suspension
- Lorsqu'un même joueur prend 2 cartons jaunes dans le même match (et se voit donc signifier 1 carton rouge par l'arbitre), le carton rouge écopé sera comptabilisé comme un « rouge direct »

<u>L'engagement définitif des clubs</u> ne sera effectif qu'après le retour au comité de ce document signé par le Président du club, précédé de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** »

NOM DU CLUB CACHET LE PRESIDENT DU CLUB